

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
17/02/2026	17/02/2026	Présents à l'ouverture de la séance	= 10
		Votants la présente délibération	= 12

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-trois février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Rénaud FRAIPONT, Rémi METIVIER

Absents excusés : Catherine BAZOGE (pouvoir donné à Claudette GARNIER), Alain LORIOT (pouvoir donné à Lionel HUBERT), Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Gilles BELLAND)

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel HUBERT

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote et a quitté la salle du conseil portant le nombre de votants à 12

Délibération N° 23.02.2026-3

▪ 3°) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET « MAM

Monsieur Le Maire s'étant retiré, Dominique LELOUP, 1^{er} adjoint assure la présidence.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis, s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les opérations des sections d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses : 9 695.09 € ; Recettes : 7 198.77 € ; Il n'y a pas de RAR

Fonctionnement : Dépenses : 1 231.77 € ; Recettes : 21 247.45 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025.

- 1°) Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201698-20260223-23022026-3-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2026
Affichage : 03/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



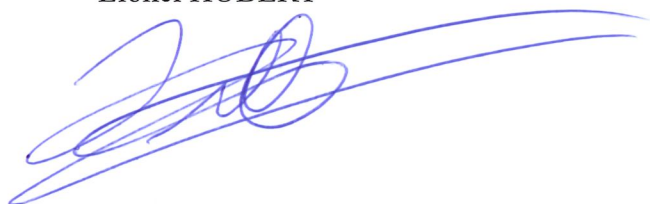
Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Mr Le Président, après vote à mains levées, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget MAM.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de l'affichage en lieu public le 26 février 2026

pour copie conforme
Louplande, le 26 février 2026
Suivent les signatures au registre
Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the commune of Louplande, Sarthe. The text 'MAIRIE DE LOUPLANDE' is curved along the top and 'Sarthe' is at the bottom. A blue ink signature is written across the stamp.

Le secrétaire de séance :
Lionel HUBERT

A blue ink signature, likely of Lionel Hubert, is written in a cursive style.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260223-23022026-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2026
Affichage : 03/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

